

Assurance de responsabilité civile

COMPÉTENCES VISÉES

- **Connaître** les fondements juridiques de la responsabilité des particuliers et des entreprises
- **Distinguer** les différents contrats d'assurance couvrant ces responsabilités
- **Comprendre** le fonctionnement de ces garanties
- Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits distribués précisées par l'article 512-8 du code des assurances.

PROGRAMME

A. PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ CIVILE

1. Conditions de mise en oeuvre de la responsabilité civile
2. Préjudices indemnisables et principes de l'indemnisation
3. Responsabilités contractuelles et extracontractuelles

B. RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARTICULIERS

1. Fondements de la responsabilité des particuliers dans le cadre de leur vie privée
2. Principes de la responsabilité des parents du fait de leurs enfants mineurs et de la responsabilité des propriétaires d'un animal
3. Cas de responsabilité liés à l'occupation ou à la propriété d'un logement

C. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARTICULIERS

1. Principaux événements couverts par la garantie « RC vie privée » du contrat habitation
2. Personnes assurées, personnes pouvant être indemnisées
3. Contrats garantissant la responsabilité civile de particuliers

D. RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

1. Distinction responsabilité extracontractuelle des entreprises / responsabilité vis-à-vis de leurs clients
2. Responsabilités des vendeurs et des fabricants
3. Principes de la responsabilité professionnelle des prestataires de service

E. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

1. Contrats et garanties couvrant la responsabilité civile des entreprises et des professionnels
2. Assurances de responsabilité en cours d'exploitation et après livraison, assurances de responsabilité professionnelle
3. Fonctionnement de ces garanties et principales exclusions

PUBLIC

- Tout public

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.
Prérequis techniques
Navigateurs internet
Chrome (2 dernières versions majeures)
Firefox (2 dernières versions majeures)
Edge (2 dernières versions majeures)
Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)
Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.
Logiciels
Lecteur PDF (pour les documents associés)
Lecteur audio/vidéo
Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)
Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

POINTS FORTS

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie.
Une formation pertinente tant en 100% digital que dans le cadre d'un dispositif mixte.
Des vidéos donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.
Des exercices permettant de valider la bonne acquisition des connaissances.
Des fiches pratiques pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main.
De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

FORMATEUR(S)

Enseignant, en Chine puis en France, consultant formateur mais aussi juriste en assurance IARD, Bruno Borius a occupé de nombreux postes dont celui d'arbitre professionnel pour l'Instance arbitrale Fédération Française de l'Assurance.

Bruno a écrit et scénarisé cette formation en veillant à ce que la rigueur de son contenu aille toujours de pair avec une approche simple et pédagogique.

Céline Padilla pilote des programmes digitaux pour l'Ifpass. Elle est donc autant à l'aise derrière la caméra que devant ! Gestion elearning et pédagogie digitale sont ses deux points forts et elle le montre !

Formation disponible pendant deux mois après votre première connexion.

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un forum est mis à disposition de chaque participant afin de répondre de manière personnalisée à leurs attentes et questions tout au long de la formation.

VALIDATION

Pour évaluer le module, vous devez avoir :

Exploité l'ensemble des ressources du modules ,
Répondu aux deux modalités d'évaluation ci-dessous :

1. L'évaluation intermédiaire

Quelques questions vous attendent dans chaque partie de votre formation. Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses pour pouvoir passer à l'étape suivante. Vous n'avez pas atteint ce score minimum ? Ce n'est pas grave, vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire !

2. L'évaluation finale

Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 90% de bonnes réponses pour inscrire la formation à votre tableau des réussites. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez. La différence avec la validation intermédiaire ? Plus de questions et vous n'avez pas accès aux réponses commentées. Vous devrez donc être sûr de vous !